



## Contrôle des armements et désarmement

En 1988, le Canada a continué de promouvoir de diverses façons la réalisation de progrès dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. Il communique souvent aux superpuissances son opinion sur une vaste gamme de sujets et s'intéresse vivement à la défense spatiale et aux pourparlers sur la réduction des armements nucléaires stratégiques (START). La conclusion d'un accord START aurait un impact considérable sur le Canada du fait de sa situation géographique entre les États-Unis et l'Union soviétique. Tant que ne seront négociés des accords de rechange satisfaisants, le Canada continuera de militer en faveur du maintien de l'actuel régime de limitation des armements, y compris le Traité sur les missiles antimissiles balistiques. Il a par ailleurs mené des consultations bilatérales sur la limitation des armements et le désarmement avec le Japon, l'URSS, le Royaume-Uni, la RFA, l'Espagne, le Portugal, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et la Tchécoslovaquie.

Sur le plan diplomatique, le Canada a notamment participé à divers forums multilatéraux sur le désarmement, y compris la Première commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, qu'a présidée l'ambassadeur du Canada au désarmement, M. Douglas Roche. Une atmosphère très constructive y régnait, ce qui a contribué à une session exceptionnellement productive : la Commission a adopté 67 résolutions sur la limitation des armements et le désarmement, dont 27 (un nombre record) par consensus. Pour préparer sa présidence, M. Roche a visité diverses capitales sur cinq continents.

Un des grands événements de 1988 fut la tenue, à New York du 31 mai au 25 juin, de la Troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement (UNSSOD III). Même si les États participants n'ont pas réussi à s'entendre sur un document final, l'atmosphère était beaucoup plus positive à cette troisième session qu'à la deuxième; les États non alignés ont pris davantage conscience de leurs devoirs en matière de limitation des armements et de désarmement, notamment en ce qui a trait aux armements classiques, et les intervenants ont évité dans l'ensemble toute rhétorique idéologique stérile. Le Canada a aussi pris une part active aux délibérations de la Commission du désarmement des Nations Unies et de la Conférence sur le désarmement à Genève (où l'on a fait de nouveaux progrès vers l'interdiction des armes chimiques), ainsi qu'aux Entretiens sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces (MBFR) et aux pourparlers en vue d'établir le mandat de nouvelles négociations sur les armements classiques, qui se tiennent tous deux à Vienne.

Un des événements marquants de l'année dans le domaine de la politique de défense fut la signature du Document de clôture de la CSCE à sa conférence de Vienne, le 17 janvier. De cette conférence sont issus deux ensembles distincts de pourparlers, amorcés tous les deux le 9 mars, à savoir : les Négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe et les Négociations sur les mesures de confiance et de sécurité. Les premiers de ces pourparlers, auxquels participent 23 États membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, visent à accroître la stabilité entre les forces conventionnelles des deux Alliances, à des niveaux réduits. Les seconds, auxquels participent tous les 35 États membres de la CSCE, ont pour objectif de bâtir sur les réussites de l'Accord de Stockholm et d'accroître ainsi la transparence des activités militaires en Europe. Pour préparer ces négociations, l'OTAN a fait une grande étude des forces conventionnelles des deux Alliances et en a publié les résultats en novembre dans un document intitulé *Forces classiques en Europe : les faits*. Cette étude souligne les asymétries qui existent en Europe et que l'OTAN vise à supprimer au moyen de négociations avec le Pacte de Varsovie.

Au cours de la période à l'étude, on a aussi continué de mettre en oeuvre l'Accord de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité en Europe. Signé en 1986, ce document requiert de chacun des 35 États membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) qu'ils notifient les autres de toute activité ou opération militaire importante à laquelle ils comptent procéder, et qu'ils invitent des observateurs de l'étranger lorsqu'il y a lieu. En outre, tout État peut faire une inspection par mise en demeure lorsqu'il a des doutes quant au but de l'activité militaire. Durant les deux premières années d'exécution de l'accord, 35 opérations militaires ont eu lieu au cours desquelles des observateurs ont été présents, et 18 inspections par mise en demeure (neuf en Europe de l'Est et neuf en Europe de l'Ouest) ont été menées. Le Canada a détaché des observateurs à toutes les opérations militaires qui s'y prêtaient; les Forces canadiennes en Europe, entre autres, ont été inspectées et observées. Le Canada a en outre joué un rôle actif dans les négociations de la CSCE qui se déroulent à Vienne en vue de définir le mandat d'une deuxième conférence sur les mesures de confiance et de sécurité ainsi que le mandat de nouvelles négociations sur la réduction des armements classiques en Europe.

## Vérification

Le Canada a continué de promouvoir la vérification dans divers forums, y compris la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, où il a coparrainé une résolution portant création d'un groupe d'experts